

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Monique Lépine, Jean-Pierre Moras, Marie-Christine Sellier, Nicole Besson, Alex Ageron, Stéphane Stintzy, Céline Dugua, Lilliane Fernandez

Absents excusés : Anthony Vallet, Barbara Gagne, Frédéric Boissonnet

Secrétaire de séance : M.REY.

1/ BUDGET

- BUDGET PRINCIPAL :

DM N°4 : AUGMENTATION de crédits

Fonctionnement

DEPENSES	
D 60612 : Energie-électricité	2 000.00 €
D 60623 : alimentation	1 300.00 €
D 60632 : F.petit quipement	1 000.00 €
D 615228 : Autres bâtiments	1600.00 €
D 615231 : voirie	2 000.00 €
D 6156 : maintenance	1 600.00 €
D 6231 : Annonces et Insertions	500.00 €
D 6238 : frais divers de Publicité	200.00 €
D 6251 : Voyages et Déplacements	-200.00 €
D 6411 : personnel Titulaire	-900.00 €
D 6574 : subventions	154.00 €
D 6811 : dot amortissement	1.00 €
TOTAL	9 255.00€

RECETTES	
R 70311 : Concessions dans les cimetières	200.00 €
R 7062 : Redev. services à car. culturel	200.00 €
R 70846 : MI E a dispo à un GFP	640.00 €
R 70878 : Remb par autres redevables	7 000.00 €
R 752 : Revenus des immeubles	1 215.00 €
Total	9 255.00 €

Investissement

DEPENSES	
D 2152 : Installation de voirie	575.00 €
D 21568-11 : poteau incendie	2 280.00 €
D 2161-11 : Mairie	246.00 €
D 2188-11 : mairie	3 914.00 €
D 2313-11 : Mairie	985.00 €
D 238 : Avance/cde imo.corp	1.00 €
TOTAL	8 001.00 €

RECETTES	
R 28051 : Concession et droits similaires	1 €
R 10222 : Fctva	8 000.00 €
TOTAL GENERAL	8 001.00 €

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

- TRAVAUX EN REGIE 2017 :

Monsieur le maire donne lecture des travaux exécutés par le personnel des services techniques pendant l'année 2017 :

Création Toilettes QUAI NORD

1/ FOURNITURES : 4 150.83 €

2/ MAIN D'ŒUVRE : 2 762.79€

Création D'un Deuxième Ossuaire au cimetière

1/ FOURNITURES : 746.22 €

2/ MAIN D'ŒUVRES : 1 657.31 €

Réfection des toilettes au local technique

1/ FOURNITURES : 372.02 €

2/ MAIN D'ŒUVRE: 395.79 €

Création d'un abri bus

1/ FOURNITURES: 632.20 €

2/ MAIN D'ŒUVRE : 349.20 €

Création d'un urinoir extérieur à la base de loisirs

1/ FOURNITURES : 1 685.32 €

2/ MAIN D'ŒUVRE : 1 253.58 €

Monsieur le maire explique que ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine et qu'il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité :

VALIDE les travaux réalisés en régie qui s'élèvent à la somme total de : **13 985.31 €**

DIT QUE les dépenses engagées à cet effet sont imputées en recette au chapitre 042 compte 722 pour 13 985.31 € et en dépenses au chapitre 040 compte 2313 pour 13 985.31 €

- ASSAINISSEMENT

DM 2 : virement de crédits :

Investissement :

D 2762 : Créances droit déduction tva.	2 913.00 €
D 2313 : Construction	- 1 888.00 €
D 2315 : Installations	9 000.00 €
TOTAL	10 025.00€

R 2313 Construction	10 697.00€
R 2315 Installations	- 7 784.00 €
R 2762 Créances déduction	7 112.00 €
total	10 025.00 €

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

2-PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le maire annonce que le départ à la retraite de M. Fernando Do Nascimento a été repoussé au 1er avril 2018.

Il rappelle également qu'un agent technique est toujours en congés maladie.

Pour les raisons invoquées précédemment monsieur le maire propose à l'assemblée de création d'un poste d'adjoint technique non titulaire pour 1 an à compter du 2 janvier 2018. L'agent recruté assurera les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux échelle C1.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2018

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité:

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-1°

Considérant la nécessité de recruter temporairement un agent non titulaire **ACCEPTÉ** la proposition du maire.

Monsieur Olivier Reina, ayant déposé sa candidature et ayant déjà travaillé pour la commune, sera nommé sur ce poste.

3/ RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L EAU

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le rapport annuel du syndicat des eaux Annonay Serrières sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2016.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2016.

4/ SDEA : ADHESION DE COMMUNES

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'adhésion des communes suivantes au SDEA

- les communes de Lablachère, Saint Cierge sous le Cheylard, et Saint Jean le Centenier (délibération du comité du 23/10/2017)
- La commune de Saint Julien Labrousse (délibération du comité du 01/12/2017)

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE l'adhésion des communes précitées.**

5/ ASSURANCE COMMUNALE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le maire rappelle qu'il a lancé une consultation auprès de 2 assureurs pour le renouvellement des contrats d'assurance des bâtiments communaux ainsi que pour les véhicules de la commune de Serrières à compter du 1er janvier 2018.

Après analyse des propositions monsieur le maire suggère de retenir l'offre de la société ALLIANZ représentée par Monsieur Jérôme Barbin – agence de Serrières – quai Jules Roche – 07 340 SERRIERES pour :

Les lots 1 à 4 (1 dommages aux biens – 2 responsabilité civile- 3 protection juridiques – 4 défense pénale des agents et membres du conseil municipal) pour la somme annuelle TTC de **6 562.76 € TTC**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'accepter la proposition de la Société Allianz - agence de Serrières - quai Jules Roche - 07 340 SERRIERES

AUTORISE Monsieur le maire à signer les contrats à intervenir pour une durée de 1an à compter du 1er janvier 2018.

5/ ASSAINISSEMENT :

- 1/Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la future STEP intercommunale SERRIERES/ LIMONY

Monsieur le maire rappelle l'appel d'offres lancé le 19 août 2017 pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la future STEP intercommunale SERRIERES/ LIMONY.

Monsieur le maire explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce vendredi 15 décembre 2017 pour l'attribution du marché.

vu rapport des analyses des offres,

vu les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres,

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à la SARL BEAUR - 10 rue Condorcet - 26 100 ROMANS pour un montant HT de 77 500 € - TVA 20 %

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité :

DECIDE de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la future STEP intercommunale SERRIERES/ LIMONY à la Sarl BEAUR - 10 rue Condorcet - 26 100 ROMANS pour un montant HT de 77 500 € - TVA 20 % -

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents et pièces se rapportant au marché précité.

- 2/Transfert compétence assainissement à Annonay Rhône Agglo :

Monsieur le maire rappelle aux élus que la compétence Assainissement va être transférée à la CC Annonay Rhône Agglo à compter du 1er janvier 2018.

Dans le cadre et compte tenu d'une harmonisation tarifaire dès le 1er janvier 2018 et du principe de continuité du service et des engagements contractuels de la commune, il est nécessaire de transférer les résultats du compte administratif 2017 à La CC Annonay Rhône Agglo ;

Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité :

- **ACTE** le principe de transfert de compétence Assainissement ainsi que le montant définitif du compte administratif

- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

RAPPORT DES COMMISSIONS

TRAVAUX /VOIRIE

- 1/Point sur les travaux en cours :

- **Réseau EU** : traitement des eaux parasitaires sur le réseau EU effectué par l'entreprise BADIN pour la somme de 19 215 €

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

- **Borne de recharge électrique** : elle est installée, l'entreprise Grenot a effectué les travaux nécessaires pour l'alimentation BT, ENEDIS doit procéder à son raccordement au réseau.
- **Illuminations** : la pose des guirlandes de Noël a été effectuée par les employés.
- **2/ maison médicale** :

Lors de dernière l'assemblée générale de la copropriété du 19 rue Seyve Buisset le cabinet de géomètre « arpenteurs » représenté par monsieur Philippe Lacour a présenté le projet du nouveau règlement de copropriété dans le cadre de la cession de la maison médicale à la CC Annonay Rhône Agglo.

L'échange des garages communaux avec les propriétaires de la co propriété est en toujours en cours.

AFFAIRES SCOLAIRES /PETITE ENFANCE

- Monsieur le maire annonce le transfert de la petite enfance à la CC Annonay Rhône Agglo au 1er janvier 2018
- Sivu jeunesse de Peaugres : monsieur rappelle que la commune de Serrières doit statuer sur son adhésion ou non au syndicat.

CULTURE PATRIMOINE

- **Musée des Mariniers – Convention de Prise en charge du salaire de l'agent d'accueil**

Monsieur le maire rappelle aux élus l'ouverture du Musée des marinières en 2017, du mois juin aux journées du patrimoine, et le recrutement d'un agent contractuel saisonnier chargé de l'accueil du public et des visites guidées.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que pour permettre le financement de cet emploi la commune de Serrières a sollicité une aide auprès de l'office du tourisme Ardèche Grand Air à hauteur des 2/3 du salaire de l'agent (charges patronales comprises) soit un montant total de 6 443.26 €.

Monsieur le maire donne lecture de la convention à intervenir entre la commune et l'Office du tourisme Ardèche Grand Air à Annonay pour la prise en charge des 2/3 du salaire de l'agent du Musée.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité **SOLLICITE** auprès de l'office du Tourisme Ardèche Grand Air une participation financière à hauteur de 6 443.26 € et **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'office du Tourisme Ardèche Grand Air.

FETES SPORTS ET LOISIRS

- **Illuminations**

Alex ageron explique que le spectacle de Noël a attiré peu de monde. La question du maintien du spectacle l'année prochaine sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité des fêtes.

- **vœux du maire**

Lors de la cérémonie des vœux du 12 janvier 3 associations seront mises à l'honneur.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

DIVERS

- **Cession broyeur**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de mettre en vente un broyeur acquis en 2009 référence sous le numéro d'inventaire matv9-1.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la SARL Bellevègue – 23 quartier Saint Clair – 07340 ANDANCE a proposé une reprise pour un montant de 1 040 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE la reprise du broyeur par la Sarl Bellevègue moyennant la somme de 1 040 €.

- **Bulletin municipal :**

Distribution du 1er week-end de janvier

- **ventes notifiées SAFER**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la commune a reçu depuis cet été plusieurs notifications de la SAFER concernant des ventes de terrains agricoles au sud de Serrières. Monsieur le maire rappelle qu'il faut veiller à ce que ces terrains gardes leur vocation agricole et ne soit utilisés à d'autres usages. De plus il rappelle que ces terrains sont classés en zone ND du POS et en zone rouge du PPRI. Il explique que la commune exercera son droit de préemption si nécessaire pour maintenir ses terrains à vocation agricole.

- **Sécurité / incendie/ protection de la population :**

Monsieur le maire explique que la commune devra établir son Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). Son objectif est l'amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la commune à des coûts maîtrisés. Il doit permettre à la commune de planifier ses aménagements en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

De même qu'un arrêté municipal pris avant le 31/12 devra désigner l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (P.E.I.) identifiés à cette fin.

A noter la Visite du directeur du SDIS le Colonel LAURENT au centre de Secours de Serrières (effectif 28 pompiers).

La séance est levée à 20 h 00